

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Océidi 18 Thermidor, an V.

( Samedi 5 Août 1797. )

*Intervention de Buonaparte pour faire accepter aux habitans de la Valteline la proposition qui leur a été faite de se réunir aux Grisons. — Départ des épouses et des filles de Latour-Maubourg et de Bureau-de-Puzy pour aller solliciter auprès de l'empereur l'accélération de la liberté des prisonniers d'Olmütz. — Adresse de la division du général Joubert à l'armée de l'intérieur. — Rapport de la commission des inspecteurs du conseil des cinq cents, sur la marche d'un corps de troupes de l'armée Sambre et Meuse vers l'intérieur de la république.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ESPAGNE.

*De Cadix, le 14 juillet.*

L'amiral Massaredo a carte blanche pour agir suivant les circonstances. Il est autorisé à prendre ce dont il aura besoin sur les 1500 mille piastres que nos commerçans ont offertes au roi, il y a quelque tems, pour les frais de la guerre. Ils viennent en outre d'offrir cent mille piastres pour les récompenses que l'amiral aura à distribuer à ses équipages ; & il en a promis mille à qui parviendrait à couler bas une bombarde ennemie ou à la prendre. Notre escadre est sur une ancre, prête à partir au premier ordre.

## ALLEMAGNE.

*De Francfort, le 26 juillet.*

Les épouses & les filles de Latour-Maubourg & Bureau-de-Puzy, accompagnées par le cit. Pillet, aide-de-camp du général Lafayette, sont dans ce moment en route pour Vienne, où elles vont solliciter l'accélération de la liberté des prisonniers d'Olmütz : elles sont munies de passe-ports qu'elles ont obtenus de S. A. R. l'archiduc Charles, sur la demande du général Moreau, pour lequel elles avoient des lettres de recommandation du gouvernement français, qui paroit les protéger ouvertement dans cette démarche.

Sans doute, les prisonniers à la rencontre desquels elles vont, sont déjà libres, & elles ne font qu'avancer de quelques jours le bonheur de les presser dans leurs bras, car d'après la réclamation faite, au nom du directoire exécutif de France, par le général Buonaparte, les délais qu'on apporteroit à accéder à cette réclamation, ne pourroient être que d'un très-mauvais augure sur les intentions amicales de S. M. I. Mais en droit que dans les cours, on ne sait point revenir sur un acte d'injustice quand une fois on l'a commis, à moins qu'on ne trouve un prétexte honorable qui mette à couvert l'amour-propre.

Si pourtant telle est la véritable raison qui, jusqu'à présent, a empêché de mettre en liberté des hommes qu'on n'a jamais eu le droit de garder un instant, quel

prétexte plus honorable pourront jamais trouver les ministres de S. M. I. que celui de paroître lui faire accorder comme grace, aux larmes de femmes & d'enfans supplians, ce que bientôt on doit lui demander par un traité comme acte de justice ?

## SUISSE.

*De Bâle, le 30 juillet.*

Les troubles qui ont éclaté dans la Valteline semblent approcher de leur fin. Les propositions justes & modérées que les Grisons ont faites aux insurgés, & la généreuse intervention de Buonaparte, ont amené une issue conciliatoire à un mouvement qui paroissoit d'abord sans remède. Les Grisons & les Valtelins s'étoient adressés à ce général pour lui demander protection ; il a répondu aux députés, que la Valteline feroit mieux de rester unie aux lignes grises & à la Suisse, que d'associer ses destinées au sort de la république cisalpine ; & il s'est chargé d'être médiateur pour faire adopter aux Valtelins la proposition décrétée à la diète de Coire, que leur pays seroit désormais entièrement réuni aux Grisons, en formant la quatrième ligue & en participant à tous les droits & franchises dont les Grisons jouissent. La proposition doit être présentée par un envoyé du général en chef à l'assemblée de Sondrio, où vraisemblablement elle sera accueillie. Cette démarche loyale de Buonaparte a fait disparaître toutes les inquiétudes qu'on avoit conçues sur les vues de ce grand général, & a inspiré aux Suisses une estime & une reconnaissance pour sa personne, égale à l'admiration qu'ils avoient pour ses exploits militaires.

On est revenu aussi des craintes qu'on avoit d'abord éprouvées relativement au refus du passage par le Valais. On sait que le directoire a déclaré la résolution définitive de laisser tomber cette affaire.

## FRANCE.

*De Paris, le 17 thermidor.*

Les divisions de l'armée d'Italie non-seulement délibèrent sur les affaires publiques, elles croient encore pouvoir correspondre avec les autres armées de la république. La division du général Joubert vient d'envoyer l'adresse sui-

vante à l'armée de l'intérieur. Elle prouvera avec quel art & quel succès on est parvenu à aveugler ces braves militaires sur l'état de la chose publique.

*Les citoyens de la 5<sup>e</sup>. division, commandée par le général Joubert, à l'armée de l'intérieur.*

Le royalisme leve sa tête audacieuse, & multiplie ses meurtres dans tous les départemens. Le sacerdoce fascine les yeux, échauffe les têtes, aiguise les poignards; on suit ouvertement, dans la législature, l'exécution d'un plan combiné pour rétablir le trône; une loi liberticide est à peine passée, qu'une autre est proposée; on accuse sans pudeur le directoire, dans lequel repose le dépôt de notre constitution, acceptée par nos armées & reconnue par tous les Français. On accuse le citoyen qui a rendu les services les plus signalés, & qui, dans cet instant, se trouve chargé des intérêts les plus grands pour couronner les travaux de toutes les armées, par une paix glorieuse qui anéantissoit toutes les factions, tous les partis pour ne laisser survivre que celui des amis du gouvernement.

Ajoutez, à cet appon rapide, la rentrée en masse des émigrés, dont on se félicite officiellement dans les discours des conseils, les cris de mort, les hurlemens effroyables des journalistes de Louis XVIII, & vous aurez le tableau lugubre de la contre-révolution naissante.

Eh quoi! camarades! l'odieux Capet, qui, depuis six ans promène son opprobre d'état en état, toujours chassé par nos phalanges républicaines, les mettroit sous le joug?

Volontaires de l'armée de l'intérieur, les mêmes hommes que vous repoussâtes si souvent sur les bords du Rhin, que vous humiliâtes si complètement à Quibéron, ces mêmes hommes sont dans Paris & dans tous les départemens; ils forment une armée en présence de la vôtre; fermez dans vos principes, obéissez à la voix du directoire, soyez fideles à votre gloire, faites un rempart de vos corps à la constitution que vous avez juré de maintenir; & convaincus qu'elle n'abandonnera jamais les drapeaux républicains, comptez sur la victoire.

De leur côté, les armées qui attendent en Italie & en Allemagne la décision de la paix, confiantes dans votre zèle, applaudiront à vos efforts, & si jamais ils étoient impuissans, si jamais le gouvernement avoit été attaqué avec succès, votre point de ralliement est au milieu de nous.

Suivent dix mille signatures.

Certifié conforme,

*L'adjudant-général, chef de l'état-major de la cinquième division.*

R o z e.

Des lettres de Ratisbonne annoncent que l'empereur a fait déclarer à la diète de l'Empire qu'il se disposoit à faire séparément sa paix définitive avec la république française; ce qui a causé, dit-on, un grand mécontentement parmi les membres de la diète. Cette nouvelle dément les bruits qui s'étoient répandus sur la reprise des hostilités; bruits qui sembloient confirmés par le silence absolu du gouvernement sur les progrès ou les obstacles des négociations entamées.

## DES CLUBS POLITIQUES.

Dans les discussions qui ont eu lieu au conseil des cinq cents, il est assez remarquable qu'on ait mis en question si le corps législatif a le droit de défendre des assemblées nombreuses, dès le moment où elles menacent la tranquillité publique, en exaspérant l'esprit de faction & en excitant la division parmi les citoyens.

Tel a été l'effet subit de la création du *cercle constitutionnel*, qui a été un signal de discorde dans toute la république, un signal de guerre entre les deux pouvoirs suprêmes, un signal de violences & d'anarchie, manifestées par des démonstrations de tyrannie militaire, qui ont dû éclairer toute la nation sur ce qu'elle doit attendre de l'esprit qui, depuis quelque tems, égare certains chefs du gouvernement & souffle autour d'eux *cet esprit de vertige et d'erreur*, dont l'effet est plus ou moins prompt, mais inévitable.

Le petit artifice qui a fait donner au nouveau *cercle* le titre de *constitutionnel*, est le même qui avoit fait prendre aux jacobins le titre d'*amis* de la constitution, qu'ils travailloient à détruire. Robespierre aussi faisoit alors un journal intitulé : *le Défenseur de la Constitution*.

Les fondateurs du *cercle constitutionnel* ne sont pas des terroristes de première origine; mais ils le sont devenus. Ils se sont liés notoirement avec des hommes de sang. Ils se sont unis, non par leurs principes, mais par un danger commun; & rien n'vint plus fortement les hommes entr'eux qu'une crainte commune.

Qui sont les fondateurs du *cercle constitutionnel*? Cinq à six conventionnels, qui, après avoir été par lâcheté complices de la tyrannie décenvirale sous laquelle ils rampoient, ont voulu la république dans l'espoir d'en exercer la domination, & n'en ont plus voulu lorsqu'ils ont aperçu que la liberté qui en devoit naître alloit les livrer au ridicule & les replonger dans la nullité. Ce sont ces mêmes hommes qui se sont impudemment déclarés les ennemis de la liberté de la presse, seule garantie de la liberté politique, & de l'institution des jurés, seule garantie de la liberté civile.

Français, voulez-vous connoître les plus ardens ennemis de votre paix, de votre liberté, de votre bonheur? Les voilà.

*Hos, Romane, caveto.*

Je viens de lire les opinions imprimées de Siméon & de Portalis, sur les sociétés particulières s'occupant de questions politiques. Ces deux membres si distingués de l'un & l'autre conseil ont traité cette question avec des vues différentes & des talents divers, mais tous deux également avec de vraies lumières, un excellent esprit & une grande sagesse.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette que d'en citer quelques traits.

Siméon, qui, dans les opinions qu'il a émises à la tribune des cinq cents, a montré constamment un genre d'esprit particulièrement propre à la discussion & à la formation des loix, s'est interdit des considérations générales plus brillantes que pratiques, & s'est renfermé dans les vues qui motivoient le projet de loi qu'il présentait, en écartant les objections principales qu'on y opposoit.

Il n'a pas eu de peine à prouver, contre ceux qui alloient la constitution en faveur des clubs, que « pro-

liber des assemblées, innocentes d'abord, mais qui peuvent facilement devenir dangereuses, n'est pas plus inconstitutionnel que de prévenir des attroupemens qui, n'ayant d'abord pour objet que le plaisir ou la simple curiosité, peuvent se terminer par la sédition.

» Une fois que vous aurez des clubs constitutionnels, vous en aurez certainement de jacobins & de royalistes. Toutes les opinions politiques sont libres comme le sont tous les cultes. Les opinions & les cultes ne sont point dangereux tant qu'ils sont individuels; mais laissez-les s'exalter par l'association, ils deviendront bientôt des foyers de troubles & de conspirations.

» C'est moins deux ou trois sociétés que je crains, leur esprit fût-il détestable, que ces milliers de sociétés qui vont s'élever sur tous les points de la république & la couvrir de corps délibérans. . . . que cette multitude de rassemblemens, qui vont fournir dans chaque commune un rival ou un auxiliaire, également redoutable, à chaque administration ».

A ceux qui prétendent que les clubs sont pour les citoyens un moyen d'instruction, Siméon répond :

« Les citoyens ont assez de moyens de s'éclairer & de former leur opinion sur les questions politiques dans la publicité des séances du corps législatif, & de celles de tous les corps administratifs. La liberté de la presse ajoute encore à ces moyens une immense ressource. Plus cette liberté est grande, moins il est nécessaire d'y joindre celle des rassemblemens, où l'on commenterait ensemble ce que chacun peut discuter en particulier, où l'on substituerait à la froide lenteur de la lecture & de la méditation la chaleur de la discussion & le torrent des opinions réunies ».

Nous pensons bien, comme Siméon, que ce ne sont pas les clubs qui soutiendront la république; un gouvernement, qui auroit besoin d'un tel appui, périrait bientôt par sa propre foiblesse.

Portalis a considéré la même question sous un point de vue plus général. Nous ne répéterons pas ici les éloges que nous avons donnés plusieurs fois à cet orateur, qui réunit les dons les plus rares de l'esprit, qui sait rattacher toutes les questions à de grands principes sans s'égarer jamais dans de vaines théories; qui environne tous les sujets d'une abondance de lumière qui charme l'esprit en l'entraînant; qui combat les erreurs sans choquer les passions, & fait toujours estimer le caractère de l'orateur en faisant admirer son talent.

Écoutons-le sur les clubs :

« Le droit de s'assembler, dit-on, est un droit naturel! Expliquons-nous. Sans doute le droit de communiquer avec ses semblables est le droit de tout être social, & ce droit suppose celui de se réunir.

» Les états, les villes ne sont pas des cloîtres; les hommes qui les habitent ne peuvent vivre seuls & séparés: il n'y a que le plus farouche despotisme qui s'allarme à la vue de quelques personnes rassemblées dans la même coterie, ou dans le même repas, ou qui s'inquiète des innocens entretiens de la gaieté, de la confiance, de l'amitié. Gardons-nous de proscrire des rapprochemens formés par le sentiment, & par tous les divers besoins de la vie commune, auxquels on doit cette douceur dans les manières, & cette politesse dans les mœurs qui ont toujours distingué la nation française.

» Mais ce n'est pas ce dont il s'agit. Il n'est pas permis de confondre les usages, les habitudes sociales d'un

peuple avec ces communications accidentelles & extraordinaires qui ne dérivent pas des habitudes reçues, mais qui les suspendent au contraire, & les rompent au moins pour un certain tems. Les premières sont l'ouvrage des mœurs; les secondes sont le résultat d'un plan, d'un système. . . .

» Quelle est donc cette monstrueuse magistrature qui s'éleveroit à côté ou au-dessus de toutes les autorités & de toutes les magistratures constituées?

» Rien de plus terrible que ces bureaux permanens de surveillance, de censure & de direction; leurs attributions n'étant point définies, ils usurpent toutes celles qu'ils veulent s'arroger; les affaires politiques sont un champ ouvert à toutes les ambitions; quiconque a de l'audace, peu de talent, beaucoup d'intrigue, & point de fortune, se jette dans un club, y trouve des admirateurs, y forme des sectaires, & obtient au-dehors du crédit & de la puissance.

» Cette manière de prospérer & de parvenir n'est favorable qu'à la médiocrité turbulente; elle est funeste au vrai talent, au mérite modeste, à la vertu sans ostentation: aussi, tant que ces sociétés populaires ont existé, les places n'ont été remplies que par des hommes indignes de les occuper. . . .

» Une multitude est plus capable de recevoir des impressions, que d'acquiescer des lumières. . . .

» Les hommes isolés renoncent difficilement à toute raison; il est aisé de les corrompre, il ne l'est pas de les égarer. Une assemblée est plutôt égarée que corrompue; c'est le propre des hommes réunis d'agir par enthousiasme. . . .

» On n'est pas heureux quand on veut comparer les inconvéniens de la liberté de la presse avec ceux des sociétés populaires. . . .

» La parole, dans une assemblée, produit une commotion subite; elle échauffe, elle électrise toutes les âmes; elle peut armer rapidement une multitude de bras.

» Les écrits ne rencontrent que des lecteurs; la parole crée des complices.

» Des hommes réunis s'exaltent mutuellement; ils ont la conscience de leur force: des lecteurs séparés sont timides; leur solitude ne leur imprime que le sentiment de leur foiblesse. . . .

» A la vue des cercles prétendus constitutionnels qui s'élevent de toutes parts, on se demande avec inquiétude si l'on veut faire une nouvelle révolution, si l'on veut conserver ou détruire. . . .

» Non; le peuple français ne doit pas être confondu avec ceux qui voudroient l'agiter encore; il veut être gouverné par les loix, & non par des sociétés turbulentes que les loix doivent réprimer. Il veut la paix, sans laquelle il ne peut jouir de la liberté. Rien ne peut ajouter à sa gloire; mais sachons nous dévouer à son bonheur ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Séance du 17 thermidor.

Delarue, au nom de la commission des inspecteurs, a fait le rapport que le conseil avoit demandé il y a quelques jours à cette commission, d'après une motion d'ordre de Willet.

Le rapporteur expose que les troupes de la république

devroient rester en masse devant l'ennemi, jusqu'à ce que l'espérance d'une prochaine paix se fût convertie en une heureuse certitude; cependant on les dissémine dans l'intérieur. Voici ce qui résulte des renseignemens parvenus à la commission des inspecteurs.

Il a été tiré de l'armée de Sambre & Meuse 26 ou 27 mille hommes, quoique par une de ses lettres, le général Hoche ait assuré que le nombre de ces troupes ne se montoit qu'à 9 mille hommes; leur marche est dirigée sur Paris, & elles ont à leur suite un train considérable d'artillerie; leurs divers points de réunion étoient Chartres, Etampes, Saint-Denis & autres endroits, d'où elles pouvoient arriver ici en très-peu de tems; les marches & contre-marches qu'on leur a fait faire ont épuisé les caisses des départemens où elles ont passé: on a pris notamment dans celle du receveur du département de la Marne, 40 mille francs destinés au paiement des fonctionnaires, rentiers & pensionnaires de l'état; les citoyens ont été fatigués de réquisitions pour la fourniture de vivres & fourrages; l'impossibilité où quelques-uns se sont trouvés d'y satisfaire a donné lieu à des vexations & à des dégâts, que ces troupes ont, dit-on, commises.

Ces troupes ne cachent point qu'elles sont dirigées contre Paris & le corps législatif; les propos les plus absurdes comme les plus séditieux leur sont suggérés par les libelles qu'on leur distribue avec profusion; les journaux qui ont le privilège exclusif de parvenir jusqu'à elles sont l'*Ami des Loix* & la *Sentinelle*, dont on connoît l'esprit & les auteurs.

Depuis que le corps législatif a les yeux ouverts sur cette marche de soldats, des ordres avoient été donnés pour les faire rétrograder; mais ils avancent toujours en vertu d'ordres ultérieurs qu'ils ont reçus du général en chef: ceux de pénétrer dans le département de la Marne leur ont été portés de la part du général Hoche par les officiers Gensy & Evrat: ce général, arrivé à Méziers, les a fait filer dans l'intérieur par des marches forcées.

L'ordre de rétrograder a causé des mécontentemens & des désertions; la légion des Francs, formée contre le vœu de la loi, s'est débandée & répandue dans la campagne.

En même tems il arrive ici une foule d'hommes attirés par l'espérance du meurtre & du pillage; ils ne le dissimulent pas; cinq cent ont été armés à Chartres.

Le commissaire Lesage, qui a prévenu un de ses amis de la marche de ces troupes, est venu à Paris, & ses courses ont été ignorées du ministre de la guerre.

Cependant les sociétés populaires s'élevoient; la direction la plus funeste étoit donnée à l'esprit public; des placards scandaleux étoient affichés de toutes parts; on cherchoit à faire croire que le corps législatif vouloit détruire la constitution; on PACUSOIT avec affectation de la pénurie du trésor, tandis qu'on tarissoit les sources qui pouvoient l'alimenter. De tous ces faits dont il rend compte & qu'il rapproche les uns des autres, Delarue conclut qu'une vaste trame étoit ourdie. Le directoire, dans ces circonstances, a-t-il fait son devoir? Le rapporteur ne le pense pas.

Il ne pouvoit ignorer qu'il avoit donné l'ordre de la marche de ces troupes, & pourtant il ne répond au message du conseil que par une lettre équivoque d'un commissaire des guerres.

Paris est rempli d'hommes qui ont soif de sang & de vol; ils se livrent aux plus dispendieuses débauches:

quelles mesures le gouvernement a-t-il sollicitées ou prises, contre eux? Aucune.

Les armées égarées délibèrent & correspondent entre elles: leurs adresses menaçantes sont envoyées au gouvernement lui-même, & lui, sentinelle de la constitution, la laisse impunément violer.

Il ne faut pas se le dissimuler, ajoute le rapporteur; toute la France est dans l'inquiétude, & le peuple nous reprocheroit notre silence si nous le gardions plus long-tems.

Delarue propose qu'il soit fait au directoire exécutif un message auquel il sera tenu de répondre dans trois jours, pour lui demander,

- 1°. les renseignemens qu'il a promis, le 2 thermidor, sur celui qui a donné l'ordre de marche aux troupes (1).
- 2°. Quelles mesures il a prises pour faire exécuter l'article 265 de la constitution, qui défend aux troupes de délibérer.

On demande l'impression du rapport.

Malès dit qu'elle peut suffire pour rassurer le conseil, qui sait quelle confiance est due à sa commission des inspecteurs; mais pour éclairer la France entière, l'opinant demande qu'on imprime aussi les pièces sur lesquelles le rapport est fondé.

Le rapport & les pièces seront imprimés.

Béraud demande par amendement que le directoire soit tenu de répondre dans 24 heures.

Doulcet combat cette proposition; il croit le message nécessaire pour calmer les inquiétudes de tous les amis de la patrie... (On murmure).

Oui, s'écrie Doulcet, je le répète, tous les amis de la patrie ont conçu des alarmes.

Oui, oui, crient une foule de voix.

Du reste, Doulcet pense qu'il faut laisser au directoire le tems convenable pour sa réponse.

L'amendement de Béraud est rejeté; le message sera fait tel que Delarue l'a proposé.

Le conseil a pris diverses résolutions sur les domaines congéables, les prises maritimes, &c. — Nous les ferons connoître.

(1) On assure que le directoire a reçu, en original, l'ordre de route donné par le commissaire des guerres Lesage.

Bourse du 17 thermidor.

Amsterdam... 58 $\frac{3}{4}$ , 59 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ .	Bâle..... $\frac{3}{4}$ , 2 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ .
Idem..... 56 $\frac{3}{4}$ , 57 $\frac{3}{4}$ .	Lausanne..... 1, 2 $\frac{3}{4}$ .
Hambourg. 192, 192 $\frac{1}{2}$ , 190.	Londres... 26 l., 25 l. 10 s.
Madrid..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Inscript... 16 l., 15 l. 10 s.
Mad. effect... 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ ... 13 l. 10 s., 11 l., 11 l.
Cadix. 12 l. 16 s. 3 d. à 17 s. $\frac{1}{2}$ .	5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Cad. effect... 14 l. 16 s. 3 d. à 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{4}$ ..... 45 l. perte.
Gènes..... 94 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ , 92.	Or fin..... 103 l.
Livourne. 102 $\frac{1}{2}$ , 101, 101 $\frac{1}{4}$ .	Lingot d'arg..... 50 l. 10 s.
Lyon..... } P. 10 l.	Piasire..... 5 l. 5 s. 3 d.
Marseille..... } P. 10 l.	Quadruple..... 79 l. 10 s.
Bordeaux..... } P. 10 l.	Ducat d'Hol... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Montpelher..... } P. 10 l.	Souverain..... 34 l.
	Guinée..... 25 l. 2 s.

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 450 à 455 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 380 l. — Huile d'olive, 1 l. 1 s., 2 s. — Café Martin, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 2 s., 6 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 15 s. — Chandelle, 12 s., 13 s. — Sel, 4 l. 15 s.